



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00131
Numéro SIREN : 304 891 641
Nom ou dénomination : SOGESTRAN

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2015 sous le numéro de dépôt 1085

S O G E S T R A N



S.A. au Capital de 7.609.963,50 €
Siège Social : 11 Rue du Pont V (76600) LE HAVRE
R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU..... 28/4/2015
R.C.S..... 750 131
A 7085

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2015

**L'An Deux Mil Quinze, le Vingt-Quatre Avril à Seize Heures,
Au Siège Social,**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société SOGESTRAN se sont réunis sur la convocation de leur Président, Monsieur Pascal GIRARDET, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Patrice PERRIN de son mandat d'Administrateur,
- Agrément d'un nouvel Actionnaire - convention de prêt d'actions,
- Cooptation de Monsieur Jean-François DALAISE en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Patrice PERRIN,
-
- Questions diverses.

Etaient présents :

- | | |
|--|--|
| * Monsieur Pascal GIRARDET, Président & Directeur Général, | * Monsieur Patrice PERRIN, Administrateur, |
| * Monsieur Eric BOURGUIGNON, Administrateur, | * Monsieur François HAAS, Administrateur, |
| * Monsieur Alain DETRY, Administrateur, | * Monsieur Yves BODILIS, Administrateur. |

Assistait en outre à la réunion :

- Monsieur Jean-François DALAISE.

Le Conseil d'Administration, ainsi composé, est déclaré en état de délibérer valablement. Le Procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis les Membres du Conseil délibèrent comme suit :

DEMISSION DE MONSIEUR PATRICE PERRIN DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Prenant la parole, Monsieur le Président informe les Membres du Conseil que Monsieur Patrice PERRIN lui a fait part, avec regret, de sa décision de démissionner de son poste d'Administrateur, et ce à effet de ce jour.

Le Conseil en prend acte et exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur Patrice PERRIN pour son dévouement au service de la Société tout au long de son mandat.

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE CONVENTION DE PRET D' ACTIONS

La Société GENERRIC a soumis à l'agrément du Conseil le prêt de consommation régi par les Articles 1892 à 1904 du Code civil d'une action de la Société SOGESTRAN. à Monsieur Jean-François DALAISE, pour permettre à ce dernier de satisfaire à l'obligation prévue par l'alinéa 3.0.1.0 de l'Article 3 des Statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'agréer à l'unanimité Monsieur Jean-François DALAISE comme nouvel Actionnaire de la Société.

**COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT
DE MONSIEUR PATRICE PERRIN, DEMISSIONNAIRE**

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président rappelle l'alinéa 3.0.2.1 de l'Article 3 des Statuts relatifs à la nomination par cooptation des administrateurs par suite de vacance provoquée par une démission, et propose au Conseil la nomination de Monsieur Jean-François DALAISE, né le 04 Avril 1947 à LYON (69), demeurant 6 Place Salvador Allende (94000) CRETEIL.

Après échange de vues, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-François DALAISE, Administrateur à titre provisoire, *à compter de ce jour*, en remplacement de Monsieur Patrice PERRIN, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Jean-François DALAISE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-François DALAISE remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée en le nommant à ces fonctions, *qu'il accepte*, et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

.....



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Dix-Sept Heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président-Directeur-Général



Société Anonyme au Capital de 7.609.963,50 €
Siège Social : 11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE
R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2015

L'An Deux Mil Quinze, le Vingt Quatre Avril à Dix Sept Heures,
Au Siège Social,

Messieurs les Actionnaires de la Société SOGESTRAN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Marc-Antoine GIRARDET en qualité d'Administrateur,
 - Pouvoirs pour les formalités,
 -
 - Questions diverses
-

FEUILLE DE PRESENCE

Il est dressé une feuille de présence, conformément aux Statuts, qui est signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataires.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que Six Actionnaires, représentant la totalité des actions composant le Capital Social, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Pascal GIRARDET, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Yves BODILIS et Monsieur François HAAS, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs.

Madame Sophie DOUAREC est désignée Secrétaire.

DOCUMENTS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des Actionnaires appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- la feuille de présence à l'Assemblée émargée par les Membres du bureau,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des Actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des Actionnaires au Siège Social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration aux Membres de l'Assemblée. Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

La discussion close, Monsieur le Président propose de passer au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme, à compter de ce jour et en qualité d'Administrateur de la Société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 : Monsieur Marc-Antoine GIRARDET, né le 15 Février 1987 à ROUEN [76], demeurant à LE HAVRE [76600] 17 Avenue Foch, lequel a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

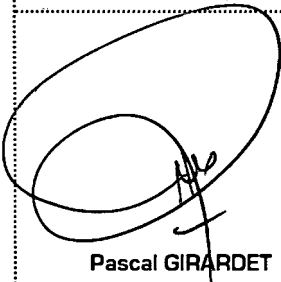
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

....



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Dix Huit Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,	Les Scrutateurs,		Le Secrétaire,
 Pascal GIRARDET	François HAAS	Yves BODILIS	Sophie DQUAREC